Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juillet 2025

2025 V.172 Vœu relatif à l'avenir du BHV.

Le Conseil de Paris,

Considérant le rachat en novembre 2023 du BHV Marais par la Société des Grands Magasins (SCM) suite à sa cession par le groupe Galeries Lafayette ;

Considérant les retards de paiements et les impayés subis par certains fournisseurs depuis cette acquisition, et qui étaient initialement présentés comme transitoires par la nouvelle direction du BHV ;

Considérant la forte réduction des effectifs opérée depuis le rachat, dont l'intersyndicale des salariés estime qu'elle est de l'ordre de 300 emplois pour un effectif de 1 100 personnes lors de la reprise du magasin par la SCM ;

Considérant le retard pris par la SGM pour le rachat des murs du magasin et l'hypothèse d'une intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations pour finaliser l'opération,

Considérant la fermeture du magasin « BHV homme » annoncée par la SGM et le rachat du bâtiment du 52, rue de la Verrerie par la foncière NJJ Verrerie, avec le risque que celle-ci destine ce lieu à un nouvel hôtel de luxe ;

Considérant les nombreux changements dans l'offre commerciale, la fermeture de plusieurs rayons et le non réapprovisionnement de certains depuis la reprise du magasin ; Considérant les ambitions affichées dans la presse par la nouvelle direction de changement de modèle du magasin et d'une évolution de son offre vers du haut de gamme et de l'événementiel, incluant notamment la création d'un marché alimentaire et d'une salle de sport ;

Considérant que cette évolution de l'offre commerciale et ces réductions d'effectifs ont un impact sur les conditions de travail des salariés et sur leur santé ;

Considérant les remontées des organisations syndicales relatives à la dégradation du dialogue social avec la direction du magasin depuis l'acquisition de la SCM ;

Considérant qu'une politique de l'emploi peu respectueuse des salariés dans un établissement historique, situé au cœur de Paris, envoie un signal négatif aux acteurs économiques parisiens et s'inscrit en opposition à l'engagement municipal en matière d'amélioration des conditions de travail ;

Considérant les nombreuses alertes des organisations syndicales sur le devenir du BHV ;

Considérant l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à ce grand magasin, à son identité et à son offre commerciale unique, notamment pour son rayon bricolage, ou ceux de la décoration, des luminaires et des arts ménagers ;

Considérant le pôle d'attractivité que constitue ce grand magasin pour l'ensemble du tissu commercial alentour, constitué de commerces de proximité, d'artisans, de restaurants, de galeries, de librairies et de petites enseignes culturelles ;

Considérant le vœu déposé par le groupe communiste et citoyen en octobre 2024 et adopté par le Conseil de Paris.

Sur proposition de l'exécutif municipal, en réponse aux vœux déposés par les groupes ; Groupe Communiste et citoyen et Les Républicains, Les Centristes et Indépendants,

Émet le vœu que :

- La Maire de Paris interpelle la Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire, sur la situation du BHV afin que ses services s'assurent de la pérennité de ce grand magasin et de sa destination ;

- La Maire de Paris interpelle la direction du BHV afin :

- Qu'elle apporte des réponses et des garanties aux salariés quant au projet commercial qu'elle entend conduire, l'amélioration de leurs conditions de travail et la pérennité des emplois ;

- Qu'elle apporte des garanties sur la sauvegarde de la vocation originelle de grand magasin généraliste et de proximité ancré dans la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, notamment les habitants du centre de Paris, et que le BHV ne fasse l'objet d'aucun projet hôtelier ou de tourisme de luxe afin de préserver l'écosystème économique du quartier ;

- Qu'elle organise, en lien avec la Ville de Paris et la Mairie de Paris centre, une série de réunions publiques avec l'ensemble des parties prenantes — salarié.es, client.es, conseils de quartier, habitant.es, associations et commerces voisins – afin que le modèle projeté par la SGM soit explicité en toute transparence.